
Règlement sportif No. 15

Quilles



Table des matières

Table des matières	2
0 Dispositions générales	3
1 Déroulement des compétitions	3
2 Dispositions lors des championnats.....	3
2.1 Enjeux	3
2.2 Entraînement.....	4
2.3 Compétitions	4
2.4 Cotation des quilles tombées	4
3 Droit de participation et catégories	4
3.5 Catégorie lors du championnat de groupes	6
4 Programmes des jets	6
5 Promotions et relégations	6
6 Particularités du championnat Suisse à l'américaine.....	7
7 Particularités du championnat Suisse de groupes.....	8
8 Particularités de la Coupe individuelle Suisse	8
9 Particularités du championnat Suisse annuel.....	9
10 Distinctions	9
11 Challenges	10
12 Dispositions finales	10

0 Dispositions générales

- 0.1 L'association Suisse des quilleurs cheminots (ASQC) édite ce règlement sur les bases acceptées lors de l'assemblée des délégués. Ledit règlement est valable pour l'organisation et le déroulement des championnats Suisse et régionaux ainsi que les concours sportifs.
- 0.2 Ce règlement est basé sur le règlement de l'association Suisse des quilleurs ASQS, Il à été spécialement adapté pour nos besoins.
Dans tous les cas où ce règlement ne prévoit rien d'autre, c'est le règlement sportif de l'association des quilleurs sportifs Suisses qui fait foi.
- 0.3 Dans ce règlement nous utilisons les termes quilleurs, participants, il va de soi qu'il est aussi valable pour les dames.

1 Déroulement des compétitions

- 1.1 Dans chaque année, d'après un calendrier établi par la C.T, auront lieu les compétitions suivantes:
- 1.1.1 - championnats régionaux
 - 1.1.2 - le championnat Suisse à l'américaine (en règle générale après la pause d'été)
 - 1.1.3 - le championnat Suisse de groupes (en règle générale après la pause d'été)
 - 1.1.4 - les concours sportifs, autorisés lors de tous les championnats selon point 1.1.1 -1.1.3.
 - 1.1.5 - la Coupe individuelle Suisse.
 - 1.1.6 - le championnat Suisse individuel sur la base des championnats régionaux
- 1.2 Seules les clubs affiliés à l'ASQC, ou des comités d'organisations issus de plusieurs de ces clubs, sont autorisés à organiser ces championnats. La Coupe individuelle Suisse est organisée par la C.T.
- 1.3 L'A.D. ASQC fixe l'endroit où auront lieu les championnats Suisses. Le choix se fait pour l'A.D. de l'année suivante. Les candidatures devront être adressées par écrit à la C.T. ASQC, jusqu'au 31 août date limite.
- 1.4 Les candidatures pour l'organisation de championnats régionaux doivent être adressées par écrit par le comité du club organisateur jusqu'au 31 août date limite à la C.T. ASQC, il sera fait mention des dates de déroulement désirées. En cas de collision de dates de plusieurs manifestations, la C.T. peut, d'entente avec les intéressés, proposer de nouvelles dates. Les championnats Suisses sont prioritaires. Lorsque le nombre de candidatures est suffisant, les championnats seront répartis de façon équitable sur le plan Suisse.
- 1.5 Les dates définitives seront publiées dans le calendrier des manifestations de l'USSC.
- 1.6 Les pistes de compétitions devront être dans un parfait état. Conformément au règlement de l'ASQC, il devra y avoir par piste deux boules de fabrication et de nature identique et d'un maximum de 24 cm de diamètre. Les boules privées ne sont pas admises.
- 1.7 La C.T. peut ordonner un contrôle officiel des pistes.

2 Dispositions lors des championnats

- 2.1 Enjeux
Les enjeux sont fixés chaque année par l'A.D. de l'ASQC.

- 2.2 Entraînement
Le jour du championnat ou du concours sportif, tout entraînement est interdit au participant sur les pistes de compétition.
- 2.3 Compétitions
- 2.3.1 Au départ, la boule doit être posée sur la planche. Si elle est posée au-delà ou à côté de celle-ci, après un premier avertissement le coup sera considéré comme nul.
- 2.3.2 Accompagner, conduire ou glisser la boule au-delà de la planche est interdit. Le pied ne doit en aucun cas dépasser la hauteur de la planche. Après un premier avertissement, le coup sera considéré comme nul.
- 2.3.3 Pendant la compétition, personne n'a le droit de se rendre ou de se trouver dans le champ d'activité du quilleur.
- 2.3.4 Sur les jeux l'organisateur est tenu de surveiller l'activité pour que le championnat se déroule selon ce règlement.
- 2.3.5 L'on ne peut concourir qu'une seule fois par championnat.
- 2.3.6 Tout recours contre une décision prise par la direction d'une compétition doit parvenir, par écrit et en deux exemplaires, à la C.T. ASQC dans les 10 jours. La C.T. ASQC tranchera définitivement. Sa décision est irrévocable.
- 2.4 Cotation des quilles tombées
- 2.4.1 Sur les jeux équipés d'un ordinateur et d'une imprimante, seules les inscriptions de ceux-ci sont considérées comme valables.
- 2.4.2 Sur toutes les pistes, seules les quilles tombées comptent. Les quilles tombées par le retour de la boule ne comptent pas. Une quille est considérée comme tombée, lorsque:
a) elle est couchée librement
b) elle est appuyée contre la paroi
c) elle est totalement hors du cadre du jeu.
- Les quilles uniquement déplacées à l'intérieur du cadre de jeu ne sont pas considérées comme tombées.
- Lors de compétitions où les quilles comptent double, les points sont doublés seulement lorsque la quille de tête est tombée.
- 2.4.3 Cotation des quilles tombées:
- | | | | | |
|-----------------------------|----------|-------------|------------|------------|
| En plein: | - Babeli | 9 quilles, | - couronne | 8 quilles |
| En double (quille de tête): | - Babeli | 18 quilles, | - couronne | 16 quilles |
- 2.4.4 En cas d'égalité, le plus grand nombre de 9 resp. 8 est déterminant pour établir l'ordre de classement.

3 Droit de participation et catégories

- 3.1 Droit des participations dans les catégories de l'ASQC.

Dans les catégories de l'ASQC peuvent concourir :

- les personnes en possession d'une carte FVP
- les personnes membre d'un club de l'ASQC

3.1.1 Les clubs inscrits sont obligés d'annoncer tous les membres qui n'ont pas de FVP auprès de la C.T. Les personnes qui ne sont pas annoncées concourent dans les catégories Invités.

3.1.2 Tous les personnes autorisées à jouer dans une catégorie de l'ASQC sont inscrites sur la liste de qualification.

Joueurs qui ne sont pas sur la liste de qualification, jouent dans les catégories suivantes :

ASQS A1, B1 et ASQL A et SFS A	= SESKV 1
ASQS A2, B2 et ASQL B et SFS B	= SESKV 2
ASQS B3, Aînés, juniors et ASQL C et SFS C	= SESKV 3

Si le joueur possède deux licences, il concoure selon la licence la plus élevée.

3.1.3 Les joueurs sans licences jouent en catégorie SESKV3

3.1.4 Un joueur qui ne participe plus aux championnats pendant trois ans (sauf championnat Suisse) est rayé de la liste de qualifications

3.1.5 Chaque quilleur est tenu de jouer dans la catégorie dans laquelle il est intégré d'après la liste de qualification. S'il le désire un quilleur peut concourir dans une catégorie supérieure, mais il a l'obligation de la conserver pendant toute l'année en raison de la promotion ou relégation

3.1.6 Toute entrave aux dispositions de promotion et relégation (concours dans une ou plusieurs catégories incorrectes pendant l'année) entraîne la disqualification immédiate. L'enjeu ne sera pas remboursé. Les organisateurs sont tenus de vérifier l'appartenance aux diverses catégories

3.1.7 Sur demande, tous les personnes non inscrit sur la liste de qualification ou des personnes avec des licences, sont tenus de présenter leurs légitimations.

3.2 Catégories lors de Championnats régionaux et concours sportifs

3.2.1 ASQC SESKV 1, selon liste de qualification
 SESKV 2, selon liste de qualification
 SESKV 3, selon liste de qualification

3.2.2 Invités Invités 1 ASQS A1, B1, ASQL A, SFS A
 Invités 2 ASQS A2, B2, ASQL B, SFS B
 Invités 3 (toutes les autres catégories ASQS, ASQL et SFS, ainsi que toutes les dames et les hommes sans licence)

3.3 Estimation par points des quilleurs

Estimation points	ASQC	Invités
1 point	SESKV 1	ASQS A1, B1 ; ASQL A ; SFS A
2 points	SESKV 2	ASQS A2, B2 ; ASQL B ; SFS B
3 points	SESKV 3	ASQS B3 ; Aînés, juniors et ASQL C SFS C, invités sans licences

3.4 Catégorie lors du championnat à l'américaine

3.4.1 ASQC SESKV 1 paires avec 1 à 3 points
 SESKV 2 paires avec 4 ou 5 points
 SESKV 3 paires avec 6 points

3.4.2 Invités Invités 1 paires avec 1 à 3 points

Invités 2 paires avec 4 ou 5 points
Invités 3 paires avec 6 points

3.5 Catégorie lors du championnat de groupes

ASQC SESKV 1 paires avec 4 à 6 points
SESKV 2 paires avec 7 ou 8 points
SESKV 3 paires avec 9 à 12 points

4 Programmes des jets

4.1 Tous les championnats, selon article 1.1.1 – 1.1.3, peuvent se dérouler sur 2 ou 4 pistes, le concours sportifs sur une ou 2 pistes.

	nombre de pistes												
	1	2				4							
	nombre de coups par quilleur												
	en plein	piste 1		piste 2		piste 1		piste 2		piste 3		piste 4	
en plein		en double	en plein	en double									
championnats régionaux 100 coups	-	50	-	50	-	25	-	25	-	25	-	25	-
championnat à l'américaine 200 coups par paire	-	25	25	25	25	25	-	-	25	25	-	-	25
championnat de groupes 320/400 coups par groupe	-	20	20	20	20	20	-	-	20	20	-	-	20
concours sportifs 60/80 coups	60	40	-	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-

4.1.1 Lorsqu'un championnat a lieu sur des pistes munies d'un ordinateur, l'organisateur a le droit de faire effectuer tout le programme du plein sur une piste et tout le programme du double sur l'autre piste (si l'ordinateur ne peut pas être programmé correctement).

4.1.2 Par piste deux coups d'essais sont obligatoire.

4.2 La Coupe Suisse individuelle selon article 1.1.5 se joue sur deux pistes

Programme:

- 1/8 finale 80 coups (4x20)
- 1/4 et 1/2 finale 40 coups (2x20)
- finale 80 coups (4x20)

4.2.1 Lors de chaque tour les 2 coups d'essais par piste sont obligatoires.

5 Promotions et relégations

5.1 Tous les championnats régionaux ainsi que les concours sportifs comptent pour la promotion ou la relégation.

- 5.2 Pour la promotion ou la relégation, c'est le pourcentage de réussite personnelle qui sera pris en compte.
Les rangs 1 à 3 du championnat annuel des catégories 2 et 3 sont directement promus, indépendamment de leur taux de réussite personnel.
- 5.2.1 Le pourcentage de réussite est calculé de la façon suivante :
- Nombre de championnats effectués comparé au nombre de réussites personnelles donnent le pourcentage de réussite.
- Exemple : 8 championnats effectués, réussites de 5 distinctions
 $5 \times 100 : 8 = 62,5\%$ de réussite
- 5.3 Pour une répartition correcte de chaque catégorie, la C.T. décidera du pourcentage à utiliser indépendamment de chaque catégorie pour assurer une moyenne correcte des membres dans les catégories SESKV 1 à 3. Ces pourcentages peuvent différer d'une catégorie à l'autre pour équilibrer le nombre de joueur dans chaque catégorie.
- 5.4 Pour être promu, le quilleur devra au moins effectuer trois championnats selon article 5.1.
- 5.5 Pour être relégué, le quilleur devra au moins effectuer quatre championnats selon article 5.1.
- 5.6 Avec une demande par écrit auprès de la C.T., un joueur peut concourir dans des cas justifié dans une catégorie plus basse. La C.T. de l'ASQC tranchera définitivement. Sa décision est irrévocable.
- 5.7 Tout recours contre une décision prise par la direction d'une compétition doit parvenir, par écrit et en deux exemplaires, à la C.T. L'ASQC tranchera définitivement. Sa décision est irrévocable.

6 Particularités du championnat Suisse à l'américaine

- 6.1 Deux quilleurs forment une paire. Selon leurs catégories distinctes, ils se qualifient pour une catégorie propre selon chiffre 3.4. Les points sont répartis selon chiffre 3.3.
- 6.2 Deux joueurs autorisés à jouer dans une catégorie ASQC concourent suivant leur nombre de points total dans les catégories SESKV.
- 6.2.1 Un quilleur autorisé à jouer dans une catégorie ASQC et un invité concourent suivant leur nombre de points total dans la catégorie invités.
- 6.2.2 Deux invités concourent selon leur nombre de points total dans la catégorie invités.
- 6.3 Les deux partenaires se remplacent à tour de rôle après cinq jets.
- 6.4 Le résultat total des deux partenaires détermine le rang. En cas d'égalité, en déviant les dispositions conformément à l'article 2.4.4, sont déterminants:
- 1. Le plus grand nombre de "babeli" réalisés par les deux partenaires.
 - 2. Le résultat individuel le plus élevé.
 - 3. Le plus grand nombre de "8" réalisés, etc.
- 6.5 Le titre de "champion Suisse à l'américaine" sera décerné à la paire ayant réalisé le résultat le plus élevé de toutes les catégories ASQC.

6.6 La remise des challenges aura lieu lors de l'A.D. ASQC.

7 Particularités du championnat Suisse de groupes

7.1 Quatre ou cinq quilleurs forment un groupe. Selon leurs catégories distinctes (les points des quatre jouent dans les catégories les plus hauts), ils se qualifient pour une catégorie propre selon chiffre 3.5. Les points sont répartis selon chiffre 3.3.

7.2 Dans chaque groupe, seuls les membres ASQC répondant aux conditions de l'article 3.1 peuvent concourir.

7.3 La composition d'un groupe doit être annoncée avant le départ du premier joueur.

7.4 Le résultat total des 4 meilleurs participants et déterminant pour le classement.

En cas d'égalité, en déviant les dispositions conformément à l'article 2.4.4, sont déterminants :

- 1. Le plus grand nombre de "babeli" réalisés par les 4 meilleurs participants.
- 2. Le résultat individuel le plus élevé.
- 3. Le plus grand nombre de "8" réalisés, etc.

7.5 Le titre de "champion Suisse de groupes" sera décerné au groupe ayant réalisé le résultat le plus élevé de toutes les catégories.

7.6 La remise des challenges des vainqueurs de groupe aura lieu lors de l'A.D. ASQC

8 Particularités de la Coupe individuelle Suisse

8.1 La Coupe individuelle Suisse est organisée toutes les années par la C.T. de l'ASQC, en deux catégories le même jour au même endroit sur une installation avec 4 jeux :

- a) coupe A sur deux pistes, en règle générale sur des pistes de championnat
- b) coupe B sur deux autres pistes, en règle générale sur des pistes de concours sportif

8.2 Pour la coupe individuelle Suisse se qualifient :

1. joueurs qui ont participé à tous les championnats régionaux avant la pause d'été (sans résultat tracé)

Sont pris en compte les points de rang du classement de ce championnat.

Si le nombre de 32 joueurs (16 pour la coupe A, 16 pour la coupe B) n'est pas atteint:

- 2. joueurs qui n'ont pas participé à un championnat régional.
- 3. joueurs qui n'ont pas participé à deux championnats régionaux.

8.3 Les joueurs suivants, qui se sont qualifié selon l'article 8.2, seront invités pour l'inscription:

8.3.1 Coupe A:
10 meilleurs joueurs de la catégorie SESKV 1.
6 meilleurs joueurs de la catégorie SESKV 2.

8.3.2 Coupe B:
6 derniers joueurs de la catégorie SESKV 2.
10 meilleurs joueurs de la catégorie SESKV 3.

- 8.4 Sont considérés comme inscrit, les participants ayant payé avec le bulletin de versement le montant prévu selon l'article 2.1 jusqu'à la date limite. Les quilleurs n'ayant pas versé leur dû, seront remplacés par les quilleurs venant immédiatement derrière eux, selon l'article 8.2 de la qualification pour la Coupe.
- 8.5 Pour le 1/8, 1/4 et 1/2 finale les paires et les pistes seront tirées au sort pour chaque tour. Les deux quilleurs débutent en même temps. Le gagnant est qualifié pour le tour suivant. En cas d'égalité l'article 2.4.4 rentre en ligne de compte.
- 8.6 Les vainqueurs des demi-finales participent à la finale pour la première et deuxième place.
- 8.7 La remise des prix a lieu après la finale.

9 Particularités du championnat Suisse annuel

- 9.1 Tous les championnats régionaux, sans les concours sportifs, comptent pour le championnat annuel.
- 9.2 Un classement sera établi dans toutes les catégories de l'ASQC.
- 9.3 Attribution des points par rang:
1er rang = 1 point
2e rang = 2 points
3e rang = 3 points, etc. jusqu'au dernier rang.
- 9.4 Tous les championnats régionaux agendés dans le calendrier annuel de l'ASQC seront pris en compte.
- 9.4.1 Les championnats qui n'ont pas été joué comptent comme résultat biffé.
- 9.4.2 Les deux plus mauvais résultats seront biffés, au cas où il n'y aurait pas encore de championnat qui n'ont pas été joué.
- 9.5 Les joueurs avec plus de deux résultats biffés ne seront pas classés dans le championnat annuel.
- 9.6 Le joueur qui compte le moins de point sera champion annuel dans la catégorie correspondante. En cas d'égalité de points les meilleurs classements sont déterminants.
- 9.7 Une médaille sera remise au 3 premiers de chaque catégorie lors de l'A.D. de l'ASQC.

10 Distinctions

- 10.1 La C.T. décide la sorte et la mise en œuvre des distinctions. On peut y remettre :
- des cartes-couronnes ASQS ou ASQL d'une valeur de Fr. 10.-
- des bons d'une valeur de Fr. 10.- (seulement pour les invités sans licence)
- 10.1.1 Les cartes-couronnes ASQS peuvent-être remise à tous les participants
- 10.1.2 Les cartes-couronnes ASQL peuvent être remis uniquement aux membres de l'ASQC qui possèdent une carte FVP et aux joueurs licenciés de l'ASQS et l'ASQL.

10.2 Championnats régionaux, concours sportif, championnat Suisse à l'américaine, championnat Suisse de groupes.

Dans chaque catégories, 40 % des participants a droit à une distinction.
Lors du calcul du nombre de distinctions, il faut arrondir le résultat.
Exemple : 27 participants, dont 40% = 10,8 donc 11 distinction

10.2.1 Tous les participants dont le résultat fait la limite ont droit à une distinction.

10.2.2 Au championnat Suisse de groupes tous les joueurs de la même équipe reçoivent la même distinction.

10.3 Coupe individuelle Suisse

Tous les joueurs qualifiés pour le ¼ de finale, reçoivent une carte-couronne
Le vainqueur de la finale reçoit 4 cartes supplémentaires, le perdant de la finale reçoit 2 cartes supplémentaires.

10.4 Championnat Suisse annuel

Dans chaque catégorie 40% des participants a droit à une distinction. En cas d'égalité de points les meilleurs classements sont déterminants.

11 Challenges

supprimé

12 Dispositions finales

Ce règlement sportif ASQC est reconnu valable par l'assemblée des délégués du 26 novembre 2022 à Küngoldingen.

Il remplace toutes les éditions préalables et entre en vigueur le 01 janvier 2023.

L'association Suisse des quilleurs cheminots

Le président de la C.T.
Sig. Felix Haymoz

Le secrétaire
Sig. Patricia Wenger